



La Gouvernance locale au Burkina Faso en quête de légitimité populaire ?

Page 3

DÉVELOPPEMENT COMMUNAL
**Le Cidoc renforce
les capacités des
acteurs locaux pour
une participation
effective**

Page 4

**Rendre plus
inclusifs les
programmes de
développement
local par
l'approche genre**

Page 6

**Participation des
populations à la
gouvernance locale :
facteur de légitimité
des autorités et
institutions locales**

Page 8

SOMMAIRE INFOCITOYEN N°11

ÉDITORIAL	P3
La Gouvernance locale au Burkina Faso en quête de légitimité populaire ?	P3
GOVERNANCE	P4
Développement communal : Le Cidoc renforce les capacités des acteurs locaux	P4
Rendre plus inclusifs les programmes de développement local par l'approche genre	P6
Participation des populations à la gouvernance locale	P8
Sensibilisation sur la participation citoyenne à la gouvernance sécuritaire	P10
Forum national sur la sécurité	P11
DROITS HUMAINS	P12
Le Cidoc s'investit pour l'élimination des violences faites aux femmes	P12
Loi portant protection des défenseurs des droits humains au Burkina Faso	P14
Le Réseau des femmes leaders « Yéréta »	P16
Le Coordonnateur du Cidoc au service des droits humains à Kigali	P16
PARTENARIAT	P17
Conférence internationale sur la gouvernance et les affaires	P17
BRÈVES DU CIDOC	P19
Retraite annuelle 2017 du Cidoc	P19
Le Cidoc a tenu son Assemblée générale ordinaire 2017	P20
Des mouvements au sein du personnel du Cidoc	P21
Nous ont rendu visite	P22



Infocitoyen

Adresse

Cité SOCOGIB Ouaga 2000,
Villa N° 157
09 BP 753 Ouagadougou 09
Burkina Faso

Tél : +226 25 50 54 43

Email: infocidoc@yahoo.fr
<http://www.centrecitoyen.net>

Directeur de publication

Kounkinè Augustin SOME

Rédacteur en chef

Fulbert PARE

L'équipe de rédaction

Kounkinè Augustin SOME
Fulbert PARE
Lydia OUEDRAOGO/ZANGA
Y. Ezéchiel SOME
Drissa TRAORÉ

Maquette et Impression

Exclusiva
+226 78 80 36 09

Par K. Augustin Somé
Coordonnateur du Cidoc



La Gouvernance locale au Burkina Faso en quête de légitimité populaire ?

Le processus de décentralisation au Burkina Faso a parcouru un chemin qui n'a pas toujours été direct et paisible, comme en témoignent les dernières élections locales, celles de mai 2016 qui ont marqué un virage important. Si celles-ci se sont globalement bien déroulées, elles ont aussi mis à nu des problèmes de légitimité par endroits. Ces problèmes se rapportent entre autres à la contestation de candidats aux élections, à la contestation de l'élection de maires, à la dénonciation de la gestion d'exécutifs locaux. Il importe que de tels problèmes soient, enfin, bien compris et surmontés au mieux;

et dans ces sens, les citoyens aussi doivent avoir les capacités de les éviter désormais.

Pour sa part, le Centre d'information et de documentation citoyennes (Cidoc) a compris que la légitimité de la gouvernance au niveau local dépend de l'intérêt et de la capacité des populations à comprendre et à influencer les processus, y compris ceux de désignation des maires et des autres élus locaux censés travailler de façon transparente avec ces mêmes populations.

C'est pourquoi, le Centre met en œuvre depuis 2017, le projet « Promouvoir une gouvernance locale légitime, participative et inclusive » dont les activités consistent entre autres en des consultations et plaidoyers auprès des acteurs locaux et des populations, des émissions radiophoniques, des ateliers de renforcement de capacités des acteurs locaux notamment sur les principes de gestion démocratique et les techniques de communication qui garantissent la transparence et la confiance mutuelle. Les conseils municipaux des régions des Cascades, du Centre, du Sahel et du Sud-ouest sont les bénéfi-

ciaires de ce projet.

C'est également dans le cadre des activités de ce projet, que le numéro 11 de notre Bulletin « Infocitoyen » est édité pour aider à communiquer et plaider en faveur d'autres façons de faire qui soient de nature à légitimer davantage l'action des exécutifs locaux.

Dans ce numéro, le Cidoc analyse la problématique de la gouvernance locale légitime sous plusieurs angles. En effet, y sont développées, des thématiques sur l'élection des élus locaux, sur les insuffisances de la gouvernance locale, sur la participation

citoyenne à la gouvernance locale, sur la prise en compte du genre dans cette gouvernance, etc.

Ce numéro informe également sur d'autres actions du Centre, notamment le renforcement des capacités pour une meilleure implication des populations dans la gouvernance sécuritaire.

Enfin, « Infocitoyen » N°11 rapporte sur les réunions statutaires du Centre, les visites que des personnalités ont effectuées dans ses locaux et sur quelques actions externes de son Coordonnateur.

Ce sont autant d'informations qui s'inscrivent en droite ligne de l'élan du Cidoc à proposer des outils pertinents pour aider le citoyen à s'engager et à s'investir de façon conséquente dans la recherche et la consolidation du vivre ensemble.

Bonne lecture.

Citoyennement vôtre !

Kounkinè Augustin Somé

Pour sa part,
le Cidoc a compris
que la légitimité de
la gouvernance au
niveau local dépend
de l'intérêt et de la
capacité des populations
à comprendre et à
influencer les processus
électoraux

DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

Le Cidoc renforce les capacités des acteurs locaux pour une participation effective

Dans une démocratie participative et inclusive, « la gouvernance légitime est l'art de gérer les affaires publiques et d'exercer les pouvoirs au service du bien commun, avec l'adhésion et sous le contrôle de ceux sur qui s'exercent ces pouvoirs ». Mais le constat général sur le terrain présente plutôt une situation inverse caractérisée soit par la méfiance entre décideurs et administrés soit par l'indifférence ou l'ignorance de ces derniers vis-à-vis de la gestion des affaires publiques.

Face à ce constat de non-implication des populations, et dans la perspective de mieux cerner les défis autour de la problématique, le Centre d'information et de documentation citoyennes (Cidoc) a initié et conduit des échanges afin de travailler à restaurer une confiance réciproque entre dirigeants et administrés et favoriser la légitimité des exécutifs locaux.

Dans ce sens, des interviews et focus-group ont été organisés, et ont touché plus de deux cent cinquante acteurs locaux issus notamment des formations politiques, des conseils municipaux,

des autorités coutumières et de la société civile. De l'avis des dirigeants comme de celui des administrés, des améliorations sont indispensables à plusieurs niveaux afin de faciliter la pratique effective d'une gouvernance vertueuse et participative à la base.

Sur le mode de désignation et de légitimation des exécutifs communaux, il ressort que les textes législatifs sont très peu adaptés au contexte socio-politique des communautés. Le suffrage indirect pour l'élection des maires affecte la légitimité de nombreux exécutifs locaux. Conséquence, ceux-ci ne bénéficient pas du soutien total

de la population dans la mise en œuvre de leurs programmes de développement.

De plus, le faible niveau de connaissances et de capacités des élus locaux en matière de principes démocratiques et de droits humains, a été identifié comme un handicap qui limite l'efficacité des conseillers dans l'exercice de leur fonction. Il est en effet reproché aux conseillers de poursuivre plus des intérêts partisans que de représenter et défendre les besoins légitimes et réels de la population. Le conseil municipal se transforme ainsi en tribune politique où les élus locaux se livrent à des guerres



Photo de famille à l'issue de l'atelier de formation des élus locaux sur la démocratie participative dans la gouvernance locale, Banfora, 3 et 4 novembre 2017



Les participants en séance de travail de groupe au cours de l'atelier de formation des élus locaux sur la démocratie participative dans la gouvernance locale, Banfora, 3 et 4 novembre 2017

politiciennes pour le maintien ou la conquête de l'électorat. Dans ce contexte, le principe de redevabilité n'est ni une priorité, encore moins une obligation. La communauté de base reste ainsi à l'écart de la gestion des affaires de la cité.

Des recommandations émanant d'acteurs locaux

Dans le souci de corriger cette situation et d'améliorer la gouvernance locale, les différents acteurs ont, avec l'appui du Cidoc, formulé des recommandations qui se résument aux points ci-après :

- corriger les textes législatifs (le code électoral) en priorisant la désignation du Maire au suffrage direct afin d'éviter les violences post électorales à caractère communautaire et politique ;
 - renforcer la confiance entre élus locaux et communautés de base et favoriser la participation active de la population au développement local ;
 - renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs de développement sur la gouvernance légitime grâce à la formation continue des partis politiques, des militants et des citoyens sur le rôle de chacun dans la gestion de la chose publique ainsi que sur les mécanismes de contrôle citoyen dans les communautés décentralisées.
- Ces recommandations expriment bien l'attachement des popula-

tions locales à l'instauration et à la consolidation de la légitimité de leurs élus, mais aussi à la gouvernance légitime.

Dans ce sens, le Cidoc a initié des cadres d'échanges qui ont permis d'aborder des questions de fond avec les décideurs sur l'amélioration de la gouvernance locale dans la gestion des affaires publiques. Dans la même dynamique, la population a manifesté sa volonté de participer à des programmes et projets de développement qui répondent aux besoins réels de la communauté et qui sont conduits par des élus plus légitimes.

Une série d'ateliers pour renforcer la démocratie participative

L'engagement de l'ensemble des acteurs autour de ces échanges, témoigne de la forte aspiration générale des citoyens de tout niveau vers une nouvelle forme de gouvernance démocratique où chacun connaît et joue efficacement son rôle. Pour ce faire, le plaidoyer en faveur de l'amélioration des textes législatifs ainsi que le renforcement de capacités des différentes parties sur une gestion participative, inclusive et transparente des affaires communales demeurent des leviers fondamentaux à action-

ner sur le terrain.

Le Cidoc s'est engagé dans ce travail d'éducation, de formation, de plaidoyer et d'information. Pour ce faire, une série d'ateliers de renforcement de capacité de conseillers

a été organisée sur la thématique de la démocratie participative. Elle a

mis l'accent sur les principes et valeurs de la gouvernance légitime et l'approche axée sur les droits humains dans l'exécution des projets

et programmes de développement local. Soixante-quinze élus locaux issus de cinquante communes des régions du Centre, des Cascades, du Sahel et du Sud-ouest ont amélioré leurs capacités techniques et opérationnelles. Une seconde série de sessions de formation est prévue pour quatre-vingt conseillers municipaux des quatre régions concernées. Celle-ci portera sur les techniques de communication et les principes de gestion démocratique des collectivités locales. Il s'agira de contribuer à faciliter la communication entre exécutifs locaux et population et de renforcer les capacités des élus dans la mise en œuvre des principes qui guident la gestion locale.

Yourbètèg Ezéchiél Somé

Le suffrage indirect pour l'élection des maires affecte la légitimité de nombreux exécutifs locaux.

Rendre plus inclusifs les programmes de développement local par l'approche genre

La gouvernance locale utilement légitime requiert la mise en œuvre de programmes de développement qui répondent aux besoins de toutes les populations sans exclusion. Cette mise en œuvre nécessite la conjugaison d'efforts de plusieurs acteurs. Dans ce sens, le Centre d'information et de documentation citoyennes (Cidoc) apporte son appui en mettant l'accent sur la prise en compte de l'approche genre dans les politiques et actions de développement local.



Forum débat sur la participation citoyenne à Wolonkoto, 24 mai 2017

Prendre en compte l'approche genre dans les politiques et actions de développement vise l'objectif de promouvoir l'égalité de droits ainsi qu'un partage équitable des ressources et responsabilités entre les hommes et les femmes. Ban Ki Moon, ancien Secrétaire général des Nations-unies estime que l'égalité des sexes est une condition préalable à la réalisation de bien d'objectifs de développement. Il dit à cet effet que « les pays dans lesquels les femmes sont traitées sur un pied d'égalité avec les hommes jouissent d'une

meilleure croissance économique. Les entreprises qui comptent des femmes parmi leurs dirigeants affichent de meilleurs résultats. Les accords de paix qui font intervenir des femmes s'avèrent viables à plus long terme. Les parlements où siègent des femmes adoptent davantage de lois portant sur des questions sociales fondamentales comme la santé, l'éducation, la non-discrimination et les allocations familiales. Il ne fait donc pas l'ombre d'un doute que l'égalité entre les femmes et les hommes est un avantage pour tous». Cette quête d'égalité est une exi-

gence de développement et doit s'inscrire dans les politiques et actions globales des pays (stratégie de développement, politiques et plans opérationnels...) en commençant par les programmes des communes.

Des plaidoyers auprès d'exécutifs locaux

Au niveau des collectivités locales, la prise en compte de l'approche genre consiste à éviter de perpétuer les inégalités des sexes au niveau des plus petites échelles d'organisations sociales, mais surtout

à donner aux femmes les moyens de devenir des agents de changement/développement local. Cela implique de créer des automatismes pour lutter contre les violences faites aux femmes, œuvrer à un accès équitable des femmes aux ressources et à leur participation aux instances de prise de décisions (formelles et informelles). Le Cidoc a tenté d'y contribuer dans la région des Cascades à travers son projet intitulé « Lutte contre les violences basées sur le genre et les stéréotypes sexistes néfastes à la participation politique des femmes ». Ce projet a été mis en œuvre d'octobre 2015 à septembre 2017 et a concerné les 17 communes de la région.

Il est ressorti d'une étude socio-comportementale conduite par le Cidoc sur les violences basées sur le genre et les stéréotypes sexistes néfastes à la participation politique des femmes dans les cascades, que les violences faites aux femmes, au-delà d'avoir des conséquences sur les victimes elles-mêmes, créent des effets sur la société de manière générale. Elles créent des effets dévastateurs sur le niveau de scolarisation des filles et favorisent un transfert intergénérationnel de la violence. Des plaidoyers ont donc été menés auprès des conseils municipaux pour la prise en compte de l'approche genre et des dispositions législatives favorables à la participation des femmes. Dans la foulée, de nouvelles dynamiques se créent sous l'impulsion de groupements de femmes œuvrant pour leur autonomisation, financière notamment.

Des améliorations déjà constatées...

Cela s'est traduit dans la commune de Loumana par le renforcement de la présence des femmes au sein



Vue des marathoniens et marathoniennes lors du marathon régional pour l'égalité de genre, la participation politique des femmes et la lutte contre les violences sexistes dans la région des Cascades, 28 mai 2017

des structures de prise de décision. En effet, à l'occasion de la mise en place d'un bureau local chargé de la protection de l'environnement, les associations de femmes ont été impliquées dans le processus et quatre femmes ont intégré ce bureau qui compte quatorze membres.

A Moussodougou, 4 femmes ont été élues conseillères municipales. Parmi elles, deux occupent des postes de responsabilités (première adjointe au Maire et une femme responsable de la commission environnement et développement local). Il s'agit d'une première dans l'histoire de cette commune.

A Tiéfara, l'exécutif municipal a construit 16 boutiques qu'il mettait en location. Comme c'est généralement le cas, ce sont seulement ceux qui disposaient des ressources financières immédiatement disponibles, qui auraient pu y avoir accès. Mais après des démarches de plaidoyer initiées par le Cidoc, la Mairie a pris la décision d'octroyer de façon équi-

table les locations aux femmes et aux hommes. C'est ainsi que les femmes ont pu avoir 8 boutiques pour leur commerce.

Dans d'autres communes, comme celle de Douna, l'accent est mis sur le renforcement du pouvoir économique des femmes à travers des appuis aux groupe-

ments féminins. Il est en effet prouvé que l'amélioration de l'autonomisation économique des femmes favorise leur meilleure représentativité au sein des instances de prise de décision.

De telles initiatives doivent être multipliées et diversifiées pour créer, à terme, des automatismes afin que les communes soient véritablement les niveaux les plus pertinents pour lutter contre les inégalités de sexe et de violences basées sur le genre, le tout dans une dynamique de forte inclusion des femmes aux initiatives de développement local.

Lydia Ouédraogo/Zanga

...les violences faites aux femmes, au-delà d'avoir des conséquences sur les victimes elles-mêmes, créent des effets sur la société de manière générale.

Participation des populations à la gouvernance locale : facteur de légitimité des autorités et institutions locales

Entamée depuis plus de deux décennies, la décentralisation au Burkina Faso a encore mal à sa gouvernance dans plusieurs localités. Et en général, cette situation tient entre autres, à la qualité des premiers responsables des exécutifs locaux, à leur mode de désignation, à leurs façons de gérer la collectivité, à leurs rapports avec les populations. Convaincu que ce sont là des problèmes bien surmontables, le Centre d'information et de documentation citoyennes (Cidoc) s'investit à travers la réflexion et l'action, pour une gouvernance locale plus légitime.



Des habitants de Wolonkoto en forum débat devant leur mairie

La gouvernance locale légitime voudrait que les exécutifs locaux soient capables de prendre en compte la diversité des intérêts entre les membres de la communauté locale et de construire, à travers notamment leurs délibérations, les réformes et réponses conformes aux valeurs partagées. Du reste, ces délibérations doivent pouvoir bénéficier du consentement exprès ou tacite et de l'adhésion des populations qui s'y trouveront finalement soumises. Mais pour qu'il en soit ainsi, ces dernières doivent avoir librement choisi les détenteurs du pouvoir légalement reconnu à la direction de l'exécutif local de leur Collectivité territoriale.

Dans ce sens, et sans doute pour juguler au mieux les cas de contestations de maires jusque-là élus au

suffrage indirect, la tendance affichée par les autorités actuelles du pouvoir central est celle de la consécration de l'élection des maires et de leurs adjoints au suffrage universel direct. En effet, dans le programme sur la base duquel Roch Marc Christian Kaboré a été élu président du Faso, il est prévu à la page 16, « l'introduction du suffrage universel direct comme mode d'élection de tous les responsables des collectivités territoriales (conseillers municipaux, maires et présidents des conseils régionaux) ». Et la déclinaison législative de cette vision présidentielle ressort des termes des articles 333 et suivants d'un texte (rendu public en juin 2017 avant d'être rangé suite aux récriminations suscitées par l'opposition politique) qui serait un avant-projet de loi portant modification du code électoral. Ce texte

prévoit également l'élection au suffrage direct, l'élection des adjoints aux maires.

La problématique de la qualité des élus locaux freine l'instauration d'une gouvernance locale légitime

Même si cette option électorale venait à être consacrée, ce n'est pas évident que la problématique de la qualité contestable des détenteurs du pouvoir au niveau local soit ainsi réglée. D'abord, parce que les listes de candidatures aux élections municipales sont établies par les états-majors des partis politiques qui se gardent généralement d'organiser des consultations primaires transparentes pour donner l'occasion, au moins aux populations locales politiquement affichées, de participer

aux choix des candidats. Ensuite, parce que dans bien de localités, les maires s'affichent - dans le cadre de leur gestion communale - en déphasage des aspirations de la majorité de la population.

En tout cas, la gestion de certains exécutifs locaux rompt avec les principes d'une gouvernance légitime. Du reste, la contestation de certains exécutifs locaux normalement installés met souvent à nu des problèmes de gestion.

Des propositions pour booster et encadrer la gouvernance locale légitime

Sur ces problèmes et sur bien d'autres qui freinent l'instauration effectivement utile de la gouvernance locale légitime, le Cidoc a mené la réflexion. De cette réflexion, ont résulté des propositions objectivement pertinentes. Il s'agit entre autres :

- du recours aux consultations primaires pour la désignation des candidats (militants de partis politiques ou indépendants) aux élections locales ;
- de la création d'espaces publics de délibérations, en tant que cadres de dialogue et d'harmonisation pour l'élaboration des plans de développement communaux et l'échange d'informations sur les initiatives des différents acteurs de la gestion communale. Ce qui permettra notamment d'assurer la cohérence des actions à mener, de favoriser la complémentarité des interventions et d'éviter aussi des doubles emplois, d'assurer la participation de toutes les légitimités et partant de garantir l'appropriation et l'efficacité de ces actions auprès des bénéficiaires ;
- l'instauration d'un vrai et authentique

La gestion de certains exécutifs locaux rompt avec les principes d'une gouvernance légitime.



Emission radiophonique à Signana, le chef de village remettant un prix à la première des lauréats

partenariat qui permette de susciter la participation effective de tous aux affaires locales, de mesurer l'efficacité de l'action publique locale et de renforcer les capacités de tous les acteurs locaux ;

- de la participation des populations aux processus de décision suivant une démarche qui permette à la fois d'impliquer ces populations dans les efforts de développement communal, mais aussi d'assurer que les besoins auxquels l'exécutif local cherche des réponses sont les vrais besoins des populations ;

- de l'élaboration du budget communal dans une dynamique participative, et de l'évaluation de son exécution dans l'espace public à l'attention des citoyens. Dans son exécution, les rectifications possibles doivent suivre les mêmes exigences de concertation et de délibération commune ;

- de rendre les services sociaux de base accessibles aux populations, car c'est par là que celles-ci sentiront que la décentralisation apporte un changement à leurs conditions de vie, et pourront ainsi s'investir dans sa consolidation ;

- de développer et rendre effective une approche du service public qui mette en rapport les agents de l'ad-

ministration publique et les citoyens parfois regardés comme des quémandeurs des services publics. Le constat est que ces agents se considèrent comme les propriétaires des services publics et donnent l'impression d'en faire ce qu'ils veulent, sans la moindre déontologie. En se comportant ainsi, ils piétinent doublement les citoyens en ce sens que ceux-ci se trouvent à la limite frustrés et leurs besoins ne sont pas satisfaits, ou alors le sont à des coûts illégaux ;

- de prendre une mesure incitative sous forme de prime à accorder à tout citoyen qui dénonce une pratique illicite, en vue de contrer la corruption et le détournement de fonds publics ;

- de cultiver la transparence, surtout dans la gestion budgétaire par des mécanismes qui permettent la participation et le contrôle de tous ;

- d'ouvrir des concertations qui soient les plus larges possibles et où il faut informer le plus clairement possible les populations, se prêter le plus possible aux critiques et répondre conséquemment aux interpellations publiques.

En tout état de cause, la légitimité des autorités et institutions locales est tributaire du degré d'ouverture de ces dernières et de leur capacité à faire participer l'ensemble des citoyens à leur mise en place et à la conduite de leurs interventions.

Fulbert Paré

SENSIBILISATION SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE À LA GOUVERNANCE SÉCURITAIRE

Une Boîte à images pour faciliter les échanges avec les populations

Dans le cadre de son projet de « Renforcement de la participation citoyenne à la gouvernance sécuritaire dans la région du Sahel », le Centre d'information et de documentation citoyennes (Cidoc) utilise un outil de sensibilisation adapté à son groupe cible. Il s'agit de la Boîte à images que le Centre a conçue pour mieux susciter la participation citoyenne à la gouvernance sécuritaire. Elle a pour principal avantage de faciliter les échanges de point de vue entre participants dans une ambiance propice à l'apprentissage.

La Boîte à images comprend des figurines élaborées autour des quatre thématiques suivantes : la chaîne de la radicalisation et de l'extrémisme violent ; les acteurs du secteur de la sécurité ; les rôles des différents acteurs ; les actions individuelles, communautaires et étatiques pour prévenir l'extrémisme violent.

Les discussions menées autour de la thématique 1 (la chaîne de la radicalisation et de l'extrémisme violent) permettent de faire ressortir les causes de la radicalisation et de l'extrémisme violent selon les participants. Ces discussions font suite à la présentation d'images illustratives de plusieurs acteurs. En effet, ces images guident les échanges et permettent aux participants de définir, selon eux, le processus de la radicalisation en évoquant/identifiant les acteurs et les causes.

La thématique 2 (les acteurs du secteur de la sécurité) permet de savoir comment les participants (conseillers municipaux, jeunes ou femmes) s'identifient parmi les acteurs du secteur de la sécurité. Des images illustrent les différents acteurs intervenant dans le secteur de la sécurité : forces de défense et de sécurité (policier, gendarme, militaire, pompier, douanier...), élu local, Haut-Commissaire, gouverneur, fille, garçon, femme, homme, personne handicapée, groupe d'auto-défense, éleveur, cultivateur, commerçant. L'idée qui sous-tend ces images est de

L'idée qui sous-tend ces images est de savoir comment les participants se sentent concernés par les problématiques sécuritaires.



Une séance de sensibilisation avec la Boîte à images

savoir comment les participants se sentent concernés par les problématiques sécuritaires.

La thématique 3 (rôle des différents acteurs) permet de voir comment les participants se positionnent/analysent leur contribution dans la construction de la paix : le rôle de prévention des actes criminels et terroristes par les sensibilisations, l'alerte précoce, la collaboration, joué par les populations, le rôle de répression joué par le juge, le rôle législatif attribué au député et aux élus locaux, le rôle de protection des populations joué par les forces de défense et de sécurité.

La thématique 4 (actions individuelles, communautaires et étatiques pour prévenir l'extrémisme violent) organise des échanges avec les participants sur ce qui est possible d'engager comme initiative aux niveaux individuel, communautaire et étatique.

Sur la base de cette Boîte à images, 34 conseillers municipaux ont été sensibilisés par leurs pairs à Tin-Akoff et à Déou en décembre 2017. Ils ont renforcé leurs connaissances sur leurs droits de participation et leurs compétences en matière de prévention de la radicalisation. D'autres sensibilisations sont prévues pour des jeunes et des femmes des communes de Déou, Tin-Akoff, Markoye, Djibo et Nassoumbou. Et elles interviendront très bientôt !

Lydia Ouédraogo/Zanga

FORUM NATIONAL SUR LA SÉCURITÉ

Le Cidoc y a activement pris part

Autour du thème « Garantir la paix et la sécurité pour un développement durable du Burkina Faso : la nécessité d'une réforme du secteur de la sécurité », un forum national sur la sécurité a été animé du 24 au 26 octobre 2016 dans la salle de Conférences de Ouaga 2000. Dûment invité, le Centre d'information et de documentation citoyenne (Cidoc) y a été représenté par deux de ses staffs.



Ce forum a réuni environ six cent participants de plusieurs profils, venus de diverses localités du Burkina Faso et du monde. Il s'agit de personnalités intéressées d'une manière ou d'une autre par la question de sécurité dans notre pays et dans la sous-région ouest-africaine.

Le Cidoc y a été représenté par son Coordonnateur, M. Kounkiné Augustin Somé et la Cheffe du département Droits humains et coexistence, Mme Zanga/Ouédraogo Lydia. Forts de leur connaissance des problématiques sécuritaires, à travers notamment le projet de « renforcement de la participation

citoyenne à la gouvernance sécuritaire dans le Sahel », les représentants du Cidoc ont contribué aux plénières et surtout aux ateliers portant sur les trafics et la criminalité transfrontalière, les services publics de secours et d'assistance, et le rôle et contributions des populations et des autorités traditionnelles, coutumières et religieuses dans la cohésion et la paix au Burkina Faso.

Au sortir de ce conclave de 72 heures, le Cidoc a retenu des points positifs. Il s'agit de la mise en avant de l'expertise nationale dans l'animation des différentes communications et ateliers, de la pertinence du choix des groupes sociaux représen-

tés au forum. Ont également retenu – comme points positifs - l'attention du Cidoc, l'ouverture et la franchise dans les discussions qui ont permis de poser les vrais problèmes découlant de la question sécuritaire dans notre pays, ainsi que la formulation de recommandations pertinentes à reverser au Conseil national de défense et de sécurité.

Vivement, la mise en œuvre de ces recommandations pour contribuer à restaurer le sentiment de sécurité au sein des populations en général, et de celles du Sahel en particulier. Le Cidoc continuera de jouer sa partition.

Lydia Ouédraogo/ Zanga

Le Cidoc s'investit pour l'élimination des violences faites aux femmes dans la région des Cascades

Dans le but de contribuer à réduire les violences faites aux femmes et renforcer leur participation dans la gouvernance locale, le Centre d'information et de documentation citoyennes (Cidoc) a initié et conduit du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2017, le projet « Réduction des violences basées sur le genre et des stéréotypes sexistes néfastes à la participation politique des femmes dans les Cascades » sur financement du Fonds Commun Genre (FCG) avec l'appui technique de l'ONG Diakonia.

A l'entame des activités de ce projet, une étude diagnostic a permis de disposer d'un inventaire des causes et déterminants de ces violences et stéréotypes. S'en sont suivies, des activités de renforcement de capacités et de mobilisation sociale, notamment des ateliers de formation, des fora citoyens, des débats radio-phoniques et des marathons. Ces activités ont permis de mettre la question des violences basées sur le genre (VBG) au cœur des préoccupations des différents acteurs et de sensibiliser la population des Cascades.

Cette sensibilisation a suscité l'adhésion des chefs coutumiers, des autorités communales et des associations et groupements partenaires à s'engager dans la promotion de la participation politique des femmes. Des initiatives locales ont ainsi été développées dans les dix-sept communes de la région des Cascades, en vue d'améliorer l'implication de la femme dans la gouvernance locale. En effet, des activités d'éducation, d'information, de formation et de mobilisation sociale ont été exécutées afin de renforcer les capacités des acteurs locaux notamment les or-

ganisations de femmes et les chefs coutumiers sur les droits politiques et civiques des femmes. Mieux, ces actions visaient à susciter l'engagement de la population dans la lutte contre les VBG.

Des prix décernés aux meilleurs acteurs locaux

Dans la perspective d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des engagements pris de part et d'autre, de stimuler une saine concurrence, d'encourager la collaboration entre acteurs locaux et de valoriser les bonnes pratiques en faveur de



De gauche à droite, le 2^e adjoint au Maire de Banfora, le représentant de Mme le Gouverneur de la région des Cascades, et le Coordonnateur du Cidoc, lors de la cérémonie de clôture et de remise de prix aux meilleures communes



Vue d'ensemble des meilleures communes

l'égalité de genre, le Cidoc a décerné un prix symbolique aux meilleures communes dont les acteurs ont fait preuve d'ingéniosité, d'abnégation et d'innovation dans la mise en œuvre de leurs initiatives en faveur de l'élimination des VBG. Pour ce faire, un comité de sélection a travaillé sur des critères objectifs pour le choix des meilleures communes. En effet, c'est à l'issue d'entretiens, de témoignages et d'interviews avec divers acteurs locaux, que ce comité a identifié cinq meilleures communes qui ont développé au mieux des initiatives efficaces dans la mise en œuvre de leurs engagements en faveur non seulement de l'élimination des VBG, mais aussi de l'amélioration de la situation socio-économique de la femme et de son implication effective dans le développement local.

Au cours de la cérémonie de clôture officielle du projet, les communes lauréates qui sont celles de Loumana, Wolonkoto, Niankorodougou, Mangodara et Sidéradougou, ont reçu des prix symboliques composés d'un certificat de reconnaissance et d'un soutien financier. Ce soutien financier vise à accompagner et à faciliter la pérennisation des efforts entrepris par ces acteurs locaux pour l'engagement politique et citoyen des femmes. **Des attestations de reconnaissance ont été décer-**

nées également à des personnes ou structures partenaires dont l'engagement et l'appui ont été déterminants pour la mise en œuvre et le succès du projet.

Cette cérémonie a regroupé des autorités administratives et municipales, des chefs coutumiers, des partenaires locaux, des associations et groupements de mise en œuvre, ainsi que de nombreuses populations des Cascades dans la salle des fêtes de la commune de Banfora. Cette occasion a non seulement facilité le partage d'expériences entre acteurs, mais aussi redynamisé l'engagement de tous dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Des changements induits au sein des populations

L'exécution de ce projet a induit des changements majeurs au sein des populations de la région des Cascades. Les actions de sensibilisation et de mobilisation sociale (émissions radiophoniques, fora citoyens) et les actions de renforcement de capacités ont suscité une plus grande implication des acteurs locaux dans la lutte contre les violences basées sur le genre et favorisé une participation plus forte des femmes à la gestion des affaires dans les différentes communes. On note une meilleure connaissance des droits de la femme au niveau lo-

cal ; un abandon progressif des violences liées au genre ; une régression des cas de mariages précoces et/ou forcés ; une maîtrise des cas de mutilations génitales féminines. Mieux, la liberté de participation est reconnue de plus en plus aux femmes ; ce qui facilite l'adhésion de ces dernières aux associations et groupements de développement. Et l'opérationnalisation réussie du réseau des femmes leaders « Yéréta » contribuera certainement à la capitalisation de ces acquis.

En dépit des progrès engrangés notamment l'adhésion, la détermination et l'engagement des acteurs locaux dans la recherche de solutions face à la discrimination basée sur les stéréotypes sexistes, la situation de la femme demeure préoccupante. Des défis restent à relever pour son autonomisation financière, sociale et économique. La concrétisation de cette autonomie pourra permettre à la femme d'accéder à une liberté véritable et de jouir pleinement de tous les droits sans discrimination.

Pour sa part, le Cidoc poursuit la lutte avec l'ensemble des acteurs pour l'avènement d'une démocratie véritable dans laquelle femmes et hommes participent et construisent ensemble une société plus juste et équitable.

Yourbètèg Ezéchiél Somé (YES)

LOI PORTANT PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS AU BURKINA FASO

Le Coordonnateur du Cidoc partage l'expérience ivoirienne

A l'occasion d'un atelier tenu à Ouagadougou du 17 au 18 novembre 2017 à l'initiative conjuguée du Centre d'Information et de Formation en matière de Droits Humains en Afrique (CIFDHA) et Amnesty International Burkina Faso (AIBF) en collaboration avec le Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique et avec l'appui du Bureau régional du Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme basé à Dakar, Kounkiné Augustin Somé, Coordonnateur du Centre d'information et de documentation citoyennes (Cidoc) a partagé l'expérience de la législation ivoirienne en matière de protection légale des défenseurs des droits humains. En effet, cet atelier a été organisé pour renforcer les capacités de représentants d'OSC burkinabé en matière de connaissance et d'application de la loi (récemment adoptée) portant protection des défenseurs des droits humains dans notre pays.

Dans ce sens, le Coordonnateur du Cidoc, pour avoir été le Chef de la Section des droits de l'homme de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et Représentant du Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme dans le même pays, a livré une communication qui a véritablement servi de source d'inspiration pour la quarantaine de participants à cet atelier de Ouagadougou. En effet, en expert chevronné et témoin privilégié du processus législatif de protection des défenseurs des droits humains en Côte-d'Ivoire, il a articulé son partage d'expérience autour de quatre points : le contexte d'adoption de la loi ; le processus législatif et son



Le présidium lors de la cérémonie d'ouverture de l'atelier sous la présidence de Jacob Ouédraogo, alors président de la Commission générale des Affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) de l'Assemblée nationale

caractère inclusif ; son contenu ; des observations conclusives.

Contexte d'adoption de la loi ivoirienne de protection des défenseurs des droits humains

Selon M. Somé, l'adoption de la loi ivoirienne N° 2014-388 du 20 juin 2014 portant promotion et protection des défenseurs des droits de l'Homme est intervenue dans un contexte de post-crise électorale au cours de laquelle des leaders d'organisations de droits humains ont fait l'objet de menaces, séquestration, d'intimidation et d'autres ont eu leur vie sauve après avoir été extirpés du pays. Au sortir de cette crise post-électorale, une conscience de la nécessité de l'adoption d'un cadre juridique pour une meilleure protection des défenseurs des droits de l'Homme va naître au niveau des autorités étatiques et des OSC.

Cette conscience a davantage été aiguisée et orientée vers l'action à la faveur de la 52^e session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples tenue à Yamoussoukro en octobre 2012 où la Côte d'Ivoire a présenté son rapport initial cumulé. En effet, cette session

a instamment recommandé la mise en place de mesures législatives appropriées pour assurer la protection des Défenseurs des Droits de l'Homme. Cette recommandation peut être considérée comme l'origine directe de la Loi portant promotion et protection des défenseurs des droits de l'Homme. Du reste, c'est à l'issue de cette session que le processus législatif approprié a été véritablement enclenché.

Le processus législatif et son caractère inclusif

Ce processus a été initié par le Ministère des Droits de l'Homme qui a élaboré un draft de l'avant-projet de loi. Ce draft a été partagé avec les ONG de promotion et de défense des droits humains. S'en sont suivies, des séances de travail d'examen sous le leadership de la Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits Humains (CIDDH) qui regroupe plusieurs organisations de la société civile. Ces organisations ont tenu une séance de validation préliminaire entre OSC de promotion des droits humains. Elles ont ensuite pris contact avec les services législatifs de l'Assemblée nationale pour voir si la version qui a été

déposée là-bas est la même que celle qui leur a été servie.

Par la suite, elles ont mené des actions de plaidoyer auprès de la Commission des Affaires Générales et Institutionnelles (CAGI), et auprès du Ministère des Droits de l'Homme (avec notamment le Directeur de la promotion des droits de l'Homme). Elles ont également mené des actions de plaidoyer au niveau régional auprès de la Rapporteuse Spéciale sur la situation des Défenseurs des Droits de l'Homme au sein de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) avec l'appui du Service International pour les Droits de l'Homme (SIDH) et même au niveau international à travers la production d'un rapport alternatif à l'occasion de l'EPU (Examen périodique universel) avec une recommandation pour l'adoption d'une loi en faveur des DDH. Toujours au niveau international, le plaidoyer a été fait auprès des missions diplomatiques à Genève avant l'examen de la Côte d'Ivoire pour le second cycle de l'EPU en avril 2014.

Pendant ce temps, le processus législatif se poursuivait au niveau de l'Assemblée nationale. Au bout du compte, la loi N°2014-388 portant promotion et protection des Défenseurs des Droits de l'Homme en Côte-d'Ivoire a été votée, puis signée par le président de la République le 20 juin 2014. Cette loi a ensuite été publiée au Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Par la suite, le processus d'élaboration de son décret d'application a été engagé. Ce processus est parti notamment d'une action de plaidoyer menée par la CIDDH de concert avec le SIDH auprès du Ministère ivoirien en charge des Droits de l'Homme et de la CNDHCI. A l'occasion, l'essentiel de l'argumentaire a consisté à démontrer la nécessité de la prise diligente d'un décret d'application de la loi, ainsi que l'instauration d'un mécanisme indépendant de suivi et de mise en œuvre de cette loi sous pilotage de la CNDHCI. Par la suite, un avant-projet de décret a été élaboré avec l'appui technique du SIDH sur fond de consultations des OSC et de la CNDHCI (Groupe de plaidoyer). Ce processus a abouti à l'adoption en Conseil des Ministres le 22 févri-

er 2017, du décret d'application de la loi de promotion et de protection des DDH.

Contenu de la loi portant promotion et protection des Défenseurs des Droits de l'Homme en Côte-d'Ivoire

La loi ivoirienne portant promotion et protection des Défenseurs des Droits de l'Homme comporte vingt articles répartis entre quatre chapitres intitulés comme suit « Les dispositions générales » ; « Les droits et devoirs des défenseurs des droits » (articles 3 à 13) ; « Les obligations de l'État » (article 14 à 18) ; « Les dispositions finales » (articles 19 et 20) prévoyant l'élaboration d'un décret d'application.

Au titre des droits des défenseurs des droits de l'homme, ces derniers exercent librement leurs activités en vertu du principe de la liberté d'exercice contenu à l'article 3 de la loi. Ils bénéficient également d'une protection personnelle reconnue à tous ceux qui émettent des opinions ou qui publient des rapports dans le cadre de leurs activités de promotion ou de défense des droits humains. La protection de leurs bureaux et sièges (article 6) est aussi consacrée, ainsi que la possibilité de bénéficier des appuis financiers et techniques à condition d'être d'origine licite (article 8). A noter que cette loi consacre une protection particulière au profit des femmes défenseurs des droits de l'homme (article 9).

S'agissant des devoirs des défenseurs des droits de l'Homme, nous pouvons citer : le respect des dispositions aussi bien légales que réglementaires et des institutions (article 10); l'impartialité dans l'exercice de leurs activités ; l'obligation de participation à la sauvegarde de la démocratie (article 11); l'obligation de présenter un rapport annuel au Ministère ivoirien des Droits de l'Homme (article 13).

Dans leur élan de promotion de la loi, les OSC actives en matière de droits humains ont conduit en décembre 2014, des séances d'information à l'attention des Défenseurs des Droits de l'Homme, leaders d'ONG et journalistes, avec l'appui financier de la Division Droits de l'Homme de l'Opération des Nations Unies en Côte

d'Ivoire (ONUCI). Pour l'occasion, la loi a été éditée en un livret de poche. Les sessions d'information et de sensibilisation sur la loi ont également touché les représentants des institutions nationales de la République, les Officiers de Police Judiciaire dans différentes localités de la Côte d'Ivoire notamment Bouaké, Duekoué et San-Pedro. C'est dans cette dynamique qu'elles ont aussi participé, à travers différentes consultations et la mise en place d'un groupe CIDDH – SIDH – ONUCI/DDH, à l'élaboration de la proposition relative au décret d'application de la loi.

Observations conclusives

Ces observations sont formulées comme suit :

- L'adoption de la loi de protection des Défenseurs des Droits de l'Homme a été facilitée par une volonté politique et une bonne collaboration État – OSC (CIDDH notamment)
- Le contexte sociopolitique y était favorable
- Les dividendes diplomatiques : l'existence d'une telle loi qui fait de la Côte d'Ivoire le premier pays africain ayant adopté une loi de protection des Défenseurs des Droits de l'Homme est, pour nous, une avancée en matière de cadre juridique de protection des DDH en Côte d'Ivoire.
- Néanmoins, le défi majeur de cette loi demeure la mise en place d'un mécanisme de suivi de sa mise en œuvre.
- La loi-type de reconnaissance et de protection des DDH : très bonne initiative prise par le SIDH, en ce qu'elle permettra l'implication effective des INDH et des DDH dans le processus de suivi et de mise en œuvre.
- Prévoir des dispositions spécifiques sur la Femme Défenseur des Droits de l'Homme.
- Des sanctions aux manquements.
- L'importance de l'instauration et de l'opérationnalisation d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la loi : sa composition, son fonctionnement, ses attributions.
- La nécessité de vulgariser davantage la loi auprès des OSC, des journalistes, des autorités administratives locales, des forces de sécurité, des avocats, des magistrats, etc.

K. Augustin Somé

Le Réseau des femmes leaders « Yéréta », le résultat d'un projet conduit par le Cidoc avec l'appui du Fonds Commun Genre (FCG)

Le Réseau des femmes leaders « Yéréta » est l'un des résultats visibles acquis dans le cadre des activités du projet « Réduction des violences basées sur le genre et des stéréotypes sexistes néfastes à la participation politique des femmes dans les Cascades ». C'est un Réseau qui regroupe des associations et groupements de femmes, ainsi que des personnes ressources de la région des Cascades.

L'existence de ce Réseau traduit la détermination des associations de femmes à travailler ensemble pour marquer leur engagement en faveur du développement local. Du reste, il s'est fixé pour objectif principal de promouvoir l'implication active des femmes dans le développement local. Dans ce sens, le Réseau s'est doté d'un plan d'action qui s'opérationnalise sur le terrain. C'est ainsi que des séances de restitution des formations reçues ont été organisées à travers des ateliers d'échanges avec des groupements de femmes dans les communes de la région des Cascades pour susciter leur adhésion aux associations et



Réunion du bureau exécutif du Réseau à Banfora avec l'accompagnement de l'équipe Cidoc

leur intégration dans les instances décisionnelles, notamment les Conseils villageois de développement (CVD), les Comités de gestion (COGES), les Associations de parents d'élèves (APE), les Association de mères éducatrices (AME), etc.

Dans la même dynamique, des rencontres d'échanges et de mobilisation avec des associations de femmes et des

autorités locales sont animées dans les communes. Et grâce notamment aux séances de partage d'expériences et aux actions d'éducation, de sensibilisation et d'information organisées dans le cadre du projet, les membres du Réseau se sont engagés à pérenniser les acquis de l'initiative du Cidoc.

Yourbètèg Ezéchiél SOME (YES)

Le Coordonnateur du Cidoc enseigne les droits humains et la justice transitionnelle à Kigali



K. Augustin Somé (à droite), Coordonnateur du Cidoc, recevant un Certificat de reconnaissance des mains du Directeur de l'Académie de la paix du Rwanda

A la sollicitation du British Peace Support Team - Eastern Africa (BPST-EA) basé à Nairobi au Kenya, le Coordonnateur du Cidoc, K. Augustin Somé était, du 1er au 31 août 2017 à Kigali et à Musanze au Rwanda, dans le cadre du cours pilote de formation sur "Génocide, crimes d'atrocité de masse et justice transitionnelle". A cet effet, M. Somé a séjourné à l'Académie pour la paix au Rwanda pour co-faciliter ce cours. C'est ainsi qu'il a travaillé à la re-fonte du contenu dudit cours. Pour ce faire, le Coordonnateur du Cidoc a participé activement à la conception et à la livraison de ce cours pilote de l'Académie pour la paix au Rwanda ; préparé et animé des sessions sur la réponse aux conflits comprenant les droits de l'homme, le droit international humanitaire, les crimes internationaux, les tribunaux ad hoc et hybrides, la jus-

tice transitionnelle, en s'appuyant sur le partage d'expériences pratiques acquises en Côte-d'Ivoire, en Sierra Leone et au Mali. Il a surtout dirigé la conception du jeu de rôle global dans le cadre de ce cours. Il a également supervisé sa préparation et son administration, en prenant la République centrafricaine (RCA) comme cas d'étude.

Au-delà, il a fourni des conseils professionnels pour la mise en œuvre assez pertinente des programmes d'études selon les besoins et selon les décisions prises lors de l'atelier de planification et de restructuration. Et à la fin du cours, il a formulé des recommandations clés dans la revue « Après Action ». Ces recommandations sont de nature à permettre de développer davantage le contenu du cours.

K. Augustin Somé

Conférence internationale sur la gouvernance et les affaires : le Cidoc y a activement participé

La capitale du Burkina Faso, Ouagadougou, a accueilli une conférence internationale sur le thème « Gouvernance, démocratie et affaires ». Cette conférence qui a été organisée « en vue de développer des opportunités d'affaires en Afrique, de façonner un développement démocratique durable et de construire une société prospère et libre », a enregistré la participation active du staff du Centre d'information et de documentation citoyennes (Cidoc). C'était du 16 au 17 janvier 2018 dans la salle de conférences de Ouaga 2000.



De gauche à droite, K. Augustin Somé, Fulbert Paré, Lydia Ouédraogo/Zanga et Ezéchiél Somé ont représenté le Cidoc à la conférence

C'est à l'initiative conjuguée du Mouvement mondial pour la démocratie, du Centre pour l'entreprise privée internationale (CIPE), de l'U.S. Chamber of Commerce, d'Africa business center (ABC), et du gouvernement burkinabé, que cette conférence s'est tenue à Ouagadougou. A l'occasion, cinq panels ont été animés.

Le premier panel a été animé avec la facilitation de Zainab Bangura, présidente du Mouvement mondial pour la démoc-

ratie et ancienne Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Léone, autour du sous-thème « Gouvernance collective en Afrique : éthique, sécurité et inclusion économique et politique ». L'animation de ce panel a consisté en l'examen des possibilités de collaboration entre le secteur des entreprises, le gouvernement et la société civile en vue de renforcer l'éthique de la gouvernance, de répondre aux préoccupations sécuritaires

croissantes, et d'assurer l'inclusion des populations. Et c'est Kounkiné Augustin Somé, Coordonnateur du Cidoc, qui en a été le rapporteur.

Le Cidoc, rapporteur de trois ateliers

M. Augustin Somé a également assuré la facilitation du quatrième panel qui a été animé autour du sous-thème « Édification de sociétés résilientes pour faire face aux menaces sécuritaires ».

A l'occasion, les rôles que doivent jouer les entreprises, le gouvernement, et la société civile pour contrer les menaces à la sécurité en Afrique, ont été définis. Le rapportage de ce panel a aussi été assuré par le Cidoc à travers Lydia Ouédraogo/Zanga, Cheffe du Département Droits humains et coexistence (DHC).

Le rapportage d'un autre panel a été assuré par Ezéchiel Somé, Chef du Département Démocratie et Etat de droit (DED) du Cidoc. Il s'agit du panel 5 qui a été animé autour du sous-thème « Adopter les technologies pour renforcer l'inclusion économique et politique des citoyens ». Ce panel a permis d'évaluer la contri-

bution de la technologie au renforcement d'une croissance inclusive, et d'appréhender comment les entreprises, le gouvernement et la société civile peuvent tirer meilleur parti de la technologie pour renforcer leurs économies et développer des processus politiques servant au mieux les divers intérêts tout en répondant aux besoins de citoyens issus de milieux socio-économiques différents.

Au total, les organisateurs de la conférence, le Mouvement mondial pour la démocratie en particulier, ont invité par l'intermédiaire de National endowment for democracy (NED), quatre membres

du staff du Cidoc. Et parmi ces quatre, trois ont été choisis comme rapporteurs au rang des cinq dont ils (organisateurs de la conférence) avaient besoin. Ce qui témoigne d'une marque d'attention faite au Cidoc qui a également pu relever pertinemment le défi.

La Déclaration de Ouagadougou

La fin de cette conférence a été marquée par la lecture de la Déclaration dite de Ouagadougou dont la teneur suit :

« Nous, participants à la Conférence sur " Gouvernance, Démocratie et Affaires" (...) :

Au total, les organisateurs de la conférence, le Mouvement mondial pour la démocratie en particulier, ont invité par l'intermédiaire de National endowment for democracy (NED), quatre membres du staff du Cidoc.

- reconnaissons le droit des peuples à prendre librement en charge leur propre destin dans le cadre d'institutions démocratiques et inclusives ;
- déclarons notre ferme soutien à la promotion de la gouvernance démocratique, caractérisée par la reddition des comptes, la transparence, un dialogue ouvert, des institutions de marché solides, une réglementation efficace et un Etat de droit effectif ;

- Reconnaissons qu'une bonne gouvernance démocratique constitue le meilleur garant de la liberté individuelle indispensable au développement économique et social, de la croissance écono-

mique, de la stabilité politique et de la sécurité ;

- soulignons à cet égard que, bien que spécifiques, les rôles des Gouvernements, des Parlements, des entreprises, de la société civile et des partenaires sociaux sont complémentaires dans le cadre de la réduction de la pauvreté et des inégalités, la défense des droits humains, la promotion de l'éthique, le renforcement de l'intégration sociale, la création d'opportunités économiques, l'instauration de la responsabilité sociale des entreprises et la protection de l'environnement ;

- encourageons la mise en place d'économies de marché performantes afin de garantir une croissance économique durable. Celles-ci participent au renforcement de l'efficacité de la gouvernance démocratique, en assurant la liberté économique et la concurrence, des lois et des réglementations équitables en mobilisant les sociétés pour lutter contre la corruption. Elles contribuent en outre à la mise en place d'institutions qui garantissent les droits de propriété, sécurisent les marchés, encouragent l'esprit d'entreprise, assurent un accès égal à l'information et renforcent l'Etat de droit ;

- lançons un appel aux pouvoirs publics, aux entreprises, au monde du travail et à la société civile à œuvrer ensemble pour assurer la promotion ou, le cas échéant, l'avènement de la bonne gouvernance et de la démocratie, pour des sociétés plus justes, pacifiques et inclusives. »

Fulbert Paré

**Le Cidoc,
connaissances, aptitudes
et outils pour agir...**

RETRAITE ANNUELLE 2017 DU CIDOC

Un cadre de diagnostic fonctionnel du Centre

Le Centre d'information et de documentation citoyennes (Cidoc) a organisé, pour la première fois depuis sa création, une retraite annuelle de son personnel. C'était du 18 au 20 décembre 2017, dans les locaux de l'espace récréatif « Petro & Pablo » à Boulbi dans la banlieue ouagalaise.



Le staff du Cidoc en pleine séance de travail à l'occasion de la retraite

Cette initiative avait pour objectif général de faire l'état des lieux du Centre, en vue de renforcer l'opérationnalité du personnel et l'efficacité de ses actions. Dans ce sens, la mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2019 a été passée au peigne fin, les rapports annuels 2017 (narratif et financier) ont été examinés et finalisés. Bien plus, le Manuel de procédures administratives et financières du Centre a été revu et validé, un Plan de travail annuel (PTA) 2018 élaboré, et les connaissances et aptitudes du personnel ont été renforcées à travers l'animation de thématiques pertinentes pour le fonctionnement du Cidoc.

Aux détails, une avancée notoire a été constatée dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2019 durant l'année écoulée. En effet, l'exécution de nombre d'activités qui

y sont prévues au titre de l'année 2017 a permis l'atteinte d'objectifs prioritaires pour le Centre. L'autre constat pertinent qui a été fait dans le cadre de l'évaluation dudit Plan stratégique se rapporte à la faiblesse de la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des activités.

S'agissant du PTA 2018, c'est un document au contenu assez riche, qui a été élaboré. En effet, il comporte quatre objectifs prioritaires à décliner à travers la mise en œuvre de 25 activités desquelles sont attendus neuf résultats conséquents pour un budget total d'environ 120 000 000 FCFA.

C'est sans doute pour maximiser les chances de réalisation de ces résultats que le personnel du Cidoc a été davantage outillé en matière de « participation citoyenne et l'esprit citoyen », de « notion de base

en Droits humains », d'« approche participative en formation », d'« approche basée sur les Droits humains ». Du reste, ces thématiques constituent la clé de voûte des actions du Centre en matière de défense des droits humains, de gouvernance locale légitime, et de participation citoyenne, que tout employé du Cidoc doit comprendre.

Tous les cadres d'échanges au cours de cette retraite ont été animés dans une dynamique très participative, et dans un esprit fraternel, cordial, et de respect mutuel. Au finish, c'est avec un sentiment de « renforcement familial », de forte motivation professionnelle et de galvanisation technique, que les participants à la retraite annuelle 2017 du Cidoc se sont quittés.

Drissa Traoré

Le Cidoc a tenu son Assemblée générale ordinaire 2017

Le 22 décembre 2017, le Centre d'information et de documentation citoyennes (Cidoc) a organisé à son siège, son Assemblée générale ordinaire de l'année 2017. Elle a permis une fois de plus de réunir les membres, sympathisants et personnel de la structure associative, en vue de leur faire le point des activités menées au cours de l'année 2017 et d'envisager des perspectives pour 2018 conformément au Plan stratégique 2017-2019.



Photo des participants à l'AG 2017

A l'occasion, les rapports annuels, narratif et financier 2017 du Cidoc ont été présentés, examinés et adoptés. L'occasion a également été celle de l'adoption du Plan de travail annuel (PTA) 2018.

Les rapports annuels narratif et financier sont contenus dans le rapport annuel 2017 qui a été présenté par Ezéchiel Somé, Chef du département Démocratie et État de droit (DED). L'exposé a été centré sur quatre axes stratégiques des activités prévues, et sur les résultats atteints à travers leur mise en œuvre. Le présentateur a, à la fin de son exposé, établi un rapport entre résultats escomptés et résultats atteints qu'il a jugé insatisfaisant. Il a indiqué que cette insatisfaction était liée à l'insuffisance de mobilisation des ressources financières. Aussi, il a soulevé comme défi, la recherche d'une autonomisation financière du Centre.

Des observations, contributions et

commentaires ont ensuite été faits sur le rapport soumis à examen. Comme observations, il est ressorti que le rapport manque de données chiffrées plus détaillées et l'utilisation de certains termes tel que « engagement, engouement, absence, amélioration, etc. » où des difficultés résident dans leur mesure concrète en termes chiffrés.

Le Coordonnateur a rassuré les participants à l'AG que le rapport tiendra compte des commentaires faits et contributions apportées et que le document final sera partagé avec les membres du Centre dans de plus brefs délais.

Présentation et adoption du plan de travail 2018

Cette présentation a été faite par Lydia Ouédraogo/Zanga, cheffe du département Droits humains et coexistence (DHC). En effet, Mme Ouédraogo a fait une présentation succincte du Plan de travail de

l'année (PTA) 2018. Au total, quatre objectifs prioritaires sont envisagés avec neuf résultats attendus et vingt-cinq activités prévues.

Des commentaires et recommandations ont également été enregistrés. Il s'agit essentiellement de programmer des activités de renforcement des capacités du staff ; mieux définir l'implication des Maires dans les activités de formation des élus locaux ; étudier la possibilité de mutualisation avec d'autres OSC travaillant dans le même domaine pour une économie de ressources ; travailler sur la redevabilité des élus locaux.

Signalons que cette Assemblée générale a également été l'occasion pour les premiers responsables du Cidoc de remettre des attestations de reconnaissance à cinq personnes qui, au cours de l'année 2017, ont de façon remarquable, accompagné le Centre dans la conduite de son mandat.

K. Augustin Somé

Des mouvements au sein du personnel du Cidoc

Des arrivées...

Le Cidoc étoffe son personnel avec l'arrivée de Paré Fulbert. M. Paré est juriste publiciste, titulaire d'une Maîtrise en droit public et d'un Master II recherche en Droit international, option Droits de l'Homme. Il apporte avec lui une forte expérience en matière de droits humains et de communication. En effet, il a été journaliste-reporter auprès de médias nationaux (Lefaso.net, JJ [Journal du jeudi], Les Echos du Faso, L'Hebdo du Burkina) et internationaux (Notre Afrik [magazine et site], Jeune Afrique [site]). M. Paré est désormais l'Assistant spécial chargé de la coordination et de la communication du Cidoc.

Nous lui souhaitons la bienvenue et du succès dans l'esprit Cidoc !

L'autre arrivée, est celle de Traoré Drissa. M. Traoré est titulaire d'une



Fulbert Paré, Assistant spécial chargé de la Coordination et de la Communication du Cidoc

Maîtrise en droit des affaires obtenue à l'Université Ouaga 2. Il effectuera un stage de trois mois au Cidoc, en faisant ses premières armes

au sein du Département droits humains et coexistence (DHC). Bienvenue !

... et des départs du Cidoc

Coulibaly Sarata, précédemment Assistante aux programmes Démocratie et Etat de droit (DED) quitte le Cidoc pour d'autres aventures. Nous saluons sa contribution dans le renforcement du dispositif de suivi-évaluation du Centre et lui souhaitons une bonne suite de carrière. Kabré Boris, précédemment Assistant aux programmes Droits humains et coexistence, quitte le Cidoc pour d'autres missions. Nous n'oublions pas son dynamisme qui résiste à toute épreuve et sa contribution au succès des activités du Centre. Bon vent !



Drissa Traoré, Stagiaire

Lydia Ouédraogo/Zanga



National Endowment for Democracy
Supporting freedom around the world

Centre d'information
et de documentation citoyennes

Connaissances, aptitudes et outils pour agir !



Citizens' information
and documentation center

Knowledge, skills and tools for action!

Projet : « Promouvoir une gouvernance locale légitime, participative et inclusive »

(Juillet 2017 à Juin 2018)

Nous ont rendu visite

Le Centre d'information et de documentation citoyennes (Cidoc) a reçu, à son siège à Ouagadougou, la visite du Général Sidiki Daniel Traoré arrivé quelques jours plutôt de la République centrafricaine. C'était le vendredi 5 janvier 2018 où il a échangé avec le personnel du Centre, autour notamment de la situation sécuritaire dans la région ouest-africaine. D'autres personnalités ont récemment rendu visite au Cidoc. Il s'agit de Tijani Mohamed El Kerim, Consultant pour l'Institut Interrégional de Recherche des Nations Unies sur la Criminalité et la Justice (UNICRI), et de Mamby Diouf, Assistant au responsable du programme Afrique de l'Ouest au sein de National endowment for democracy (NED) basé aux Etats-Unis d'Amérique.



Le Général Sidiki Daniel Traoré (milieu) lors de sa visite au Cidoc

Le Général Sidiki Daniel Traoré est un des membres fondateurs du Cidoc. Il a confié le 5 janvier, être venu renouveler son engagement et son soutien au Centre dans la conduite de ses missions de promotion de la participation citoyenne à la bonne gouvernance, de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme. Au personnel du Cidoc, il a exprimé sa fierté et ses encouragements, mais aussi présenté ses vœux de nouvel an en lui souhai-

tant santé, paix et succès.

Le Général Traoré a également dit être admiratif des acquis déjà engrangés par le Cidoc, tout en indiquant que bien d'autres défis restent à relever. Dans ce sens, il a émis le souhait de voir le Centre aller davantage de l'avant, en travaillant notamment sur les facteurs de maintien de la paix à travers particulièrement la création de cadres de collaboration entre forces de défense et de sécurité et populations civiles. Sa conviction

qu'il a partagée avec le personnel du Cidoc, c'est que la bataille contre le terrorisme et l'extrémisme violent ne peut être gagnée par les forces de défense et de sécurité seules.

Selon le Général Sidiki Daniel Traoré, chacun peut et doit, à quelque niveau qu'il soit, continuer à réfléchir, mais surtout à s'investir activement pour le maintien de la paix et de la sécurité. Dans ce sens, il a été porté à la connaissance du Général que le Cidoc déroule depuis

2017, un projet de « renforcement de la participation citoyenne à la gouvernance sécuritaire dans le Sahel ». Et à la demande du personnel du Cidoc, le Général a marqué son accord de principe à soutenir, à travers notamment son expertise, la mise en œuvre de ce projet. Avant le Général Traoré, le Cidoc a accueilli Tijani Mohamed El Kerim, Consultant pour l'Institut Interrégional de Recherche des Nations Unies sur la Criminalité et la Justice (UNICRI). C'était le 11 décembre 2017. A l'occasion, M. El Kerim a eu, avec le staff du Cidoc, une réunion au cours de laquelle l'état de la mise en œuvre

des activités du projet « renforcement de la participation citoyenne à la gouvernance sécuritaire dans le Sahel » a été fait. Cette réunion a également permis à l'hôte du jour d'en savoir sur les défis - notamment la montée de l'insécurité - rencontrés dans le cadre de ces activités, mais aussi sur les perspectives qu'offre le projet.

Quant à Mamby Diouf, il était à Ouagadougou dans le cadre d'une conférence internationale sur « Gouvernance, démocratie et affaires ». Il en a profité pour rendre visite au Cidoc. C'était le lundi 15 janvier 2018 où il a eu une réunion avec le Coordonnateur du Cidoc

entouré de ses proches collaborateurs. Cette réunion a permis de conforter davantage le partenariat qui existe entre le Cidoc et NED dans le cadre du projet « Promouvoir une gouvernance locale participative et inclusive », et d'envisager d'autres perspectives de collaboration au profit des populations du Burkina Faso. En effet, le niveau de mise en œuvre de ce projet a été détaillé à l'attention de M. Mamby, et le staff du Cidoc a été situé sur les possibilités de perpétuation de la collaboration avec NED.

Fulbert Paré



Mamby Diouf (3^e à partir de la droite) lors de sa visite au Cidoc



Centre for Human Rights

UNIVERSITY OF PRETORIA

VERA CHIRWA AWARD

Presented to

KOUNKINÉ AUGUSTIN SOMÉ

who epitomises the true human rights lawyer

In recognition of achievements subsequent to obtaining the degree LLM (Human Rights and Democratisation in Africa) at the Centre for Human Rights, Faculty of Law, University of Pretoria in 2004; in particular for his dedication to the protection of women and children in African conflict and for his vision of participatory democracy through the establishment of the Citizens Information and Documentation Centre (CIDOC) in Burkina Faso

On the occasion of the LLM/MPhil graduation ceremony

International Human Rights Day

10 December 2013